

Le Châble, le 25 octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Deslarzes Maurice par Martin et Michellod Architecture SA pour la modification des projets autorisés n° 9.13 et 23.14 par des modifications en façades et le réaménagement intérieur (dossier de régularisation) sur la parcelle n° 110, folio n° 127, zone touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 1105042/2583591.

M. Fellay François par Rodolphe Perreten Architecture Sàrl pour la modification de projet autorisé n° 141.17 par une modification de volume en sous-sol et modifications de façades (dossier de régularisation) sur la parcelle n° 12092, folio n° 56, zone résidentielle R3, lieu-dit Léonard à La Montoz, coord. 1100832/2584461.

M. Downing George par CP3 Architecture SA pour l'aménagement de murs de soutènement pour la création de bacs végétalisés sur les parcelles n° 588 et 590, folio n° 131, zone touristique faible densité T4, lieu-dit Corbet à Verbier, coord. 1104773/2584200. En dérogation à l'article 97 du RCCZ (distance aux limites).

M. Marchet Paolo par G Comina SA pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet sur la parcelle n° 33423, folio n° 68, zone touristique faible densité T4, lieu-dit Le Mayentset à Bruson, coord. 1101586/2581212.

M. Wilhelmsen Arne Alexander par Bruchez Philippe Architecture SA pour la démolition d'un bâtiment et la construction d'un chalet avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 4260, folio n° 128, zone touristique forte densité T2, lieu-dit La Tinte à Verbier, coord. 1105155/2584010.

M. Luisier Samuel pour l'agrandissement d'une habitation et le réaménagement intérieur sur la parcelle n° 11799, folio n° 104, zone résidentielle R3, lieu-dit Galland à Versegères, coord. 1101469/2583958.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale

de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.